

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

La cellule départementale de gestion des situations complexes



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne



D.GINELLI, conseillère pédagogique à vocation départementale rattachée à la cellule
de gestion des situations complexes



SOMMAIRE

- **Présentation du protocole départemental**
- **Les documents permettant la saisine du pôle ressource et de la cellule départementale : Annexes 2 et 3**
- **Les actions de la cellule**
- **La communication**

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne



Le protocole départemental

Pour l'accompagnement des écoles dans la prise en charge des élèves en difficulté de comportement (situations complexes)

L'objectif du protocole départemental

Références :

- Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013
- Arrêté du 1^{er} juillet 2013, journal officiel du 18 juillet 2013

Il clarifie les différents niveaux d'analyse, de réflexion et d'action et permet, à chacun, à son niveau de compétence, d'agir avec la meilleure efficacité.

L'enjeu réside à sortir de la problématique de l'urgence et de transformer les situations complexes en situations gérables.

Les membres de la cellule départementale

Directrice académique des services de l'éducation nationale : Mme LAPORTE

**Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale : M.FULGENCE
et IENa : Mme MERY**

IEN ASH : M.LALANNE

**Conseillères pédagogiques rattachées à la cellule de gestion de situations complexes
Mme TONEATTI et Mme GINELLI**

**Assistantes sociales de l'UPP (service social en faveur des élèves): Mme THIBERT et
Mme. ROMANET**

Médecin Conseiller Technique Responsable Départemental : Docteur CONSONNI

Infirmière Conseillère Technique Responsable Départemental : Mme PECHAUD

Dans l'école

L'équipe enseignante recherche et expérimente des réponses au sein de la classe, du cycle, de l'école

L'enseignant de la classe rencontre la famille, le cas échéant, en présence du directeur

Si la situation n'est pas résolue, elle est examinée en conseil des maîtres, avec le concours du psychologue, des enseignants spécialisés, des personnels de santé ou social au besoin.

Des informations complémentaires peuvent être recherchées (observations, entretiens...). De nouvelles propositions d'action peuvent être expérimentées dans la classe, le cycle, l'école.

Une équipe éducative est organisée pour informer la famille de la procédure en cours et définir un échéancier des actions

L'IEN informe la famille de la saisine des ressources départementales

Le suivi de la situation permet d'apprécier son évolution : amélioration, dégradation. **Le pôle ressource** évalue avec le directeur la nécessité d'engager une saisine de la cellule. L'IEN remplit et transmet à la cellule **l'ANNEXE 3**

En circonscription

Le pôle ressource est saisi via **l'ANNEXE 2** : analyse d'une situation complexe par l'équipe enseignante.

L'exposé puis le suivi de la situation sont à l'ordre du jour des réunions programmées du pôle ressource

Le CPC enrichit l'analyse : il réalise une observation qui donne lieu à un échange avec l'enseignante et l'équipe de l'école. De nouvelles pistes d'action sont proposées et une seconde visite est programmée pour évaluer les progrès de l'élève et ses besoins

Au niveau départemental

La cellule d'analyse des situations complexes

Elle se réunit tous les lundis matins, elle est sollicitée par l'IEN de la circonscription de l'élève en difficulté de comportement lorsque les aménagements proposés n'ont pas abouti à des progrès et que la situation se dégrade.

Elle peut solliciter un avis supplémentaire (CPC ASH, CPD, membre du pôle médico-social)

La cellule d'appui

Pilotée par l'IEN ASH, elle se compose à minima d'un CPC ASH, d'un coordonnateur REP et d'un psy EN. Les interventions se font en binôme avec la présence systématique d'un CPC. Un relevé de conclusions est rédigé, visé par l'IEN ASH et transmis à l'école s/c de l'IENa. A l'issue de l'intervention, la cellule d'écoute peut être sollicitée.

La cellule d'écoute

Elle doit permettre aux équipes de verbaliser la complexité de la situation et les difficultés rencontrée en dehors du cadre hiérarchique.

Plusieurs professionnels peuvent être sollicités : psychologue du travail (cellule RH), AS du personnel, psy EN. .

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne



Les Annexes 2 et 3

Pour la saisine du pôle ressource et la saisine de la cellule départementale.

L'annexe 2 : analyse d'une situation d'élève par l'équipe enseignante

Date de la demande : **ANALYSE D'UNE SITUATION D'ÉLÈVE PAR L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE** **ANNEXE 2**

Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés.
Ecole : Circonscription :
Adresse : Téléphone : MBI :

ANALYSE DE LA SITUATION

en conseil de cycle Date :
 en conseil de maîtres Date :

Demande rédigée par :
NOM, Prénom : Fonction : directeur/trice
NOM, Prénom : Fonction :
NOM, Prénom : Fonction :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM/Prénom : Date de naissance :
Classe :
Téléphone responsable legal 1 : Téléphone responsable legal 2 :

CURSUS SCOLAIRE

	Ecole maternelle		Ecole élémentaire	
Année scolaire				
École				
Classe				

Document de 3 pages qui fournit des renseignements sur :

- L'identité de l'élève.
- Son cursus scolaire.
- Le contexte de la demande
- Les rencontres avec les parents.
- Les équipes éducatives.
- La situation : les réussites de l'élève, ce qui fait obstacle aux apprentissages...
- Les aides mises en place.

A la fin du document, l'équipe formule les aides qu'elle attend de la part du pôle ressource.

L'annexe 3 : saisine de la cellule départementale

ANNEXE 3

SAISINE DE LA CELLULE DÉPARTEMENTALE

CIRCONSCRIPTION :
Date de la demande :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE ET RENSEIGNEMENTS ÉCOLE

NOM / Prénom : Date de naissance :
Classe : École :
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Nom de la directrice ou du directeur :
Nom de l'enseignant :

MOTIF DE LA DEMANDE

[Zone de saisie vide]

ACTIONS MENÉES AU NIVEAU DE L'ÉCOLE ET DE LA CIRCONSCRIPTION (PRÉSENTATION DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE AVEC MENTION DES DATES ET LE CAS ÉCHÉANT DES PARTENAIRES SOLICITÉS)

[Zone de saisie vide]

Nom et signature de l'EN :

Document d'une page :

- Il indique le motif de la saisine.
- Il présente chronologiquement les actions menées au niveau de l'école et de la circonscription, avec mention des dates et des partenaires sollicités

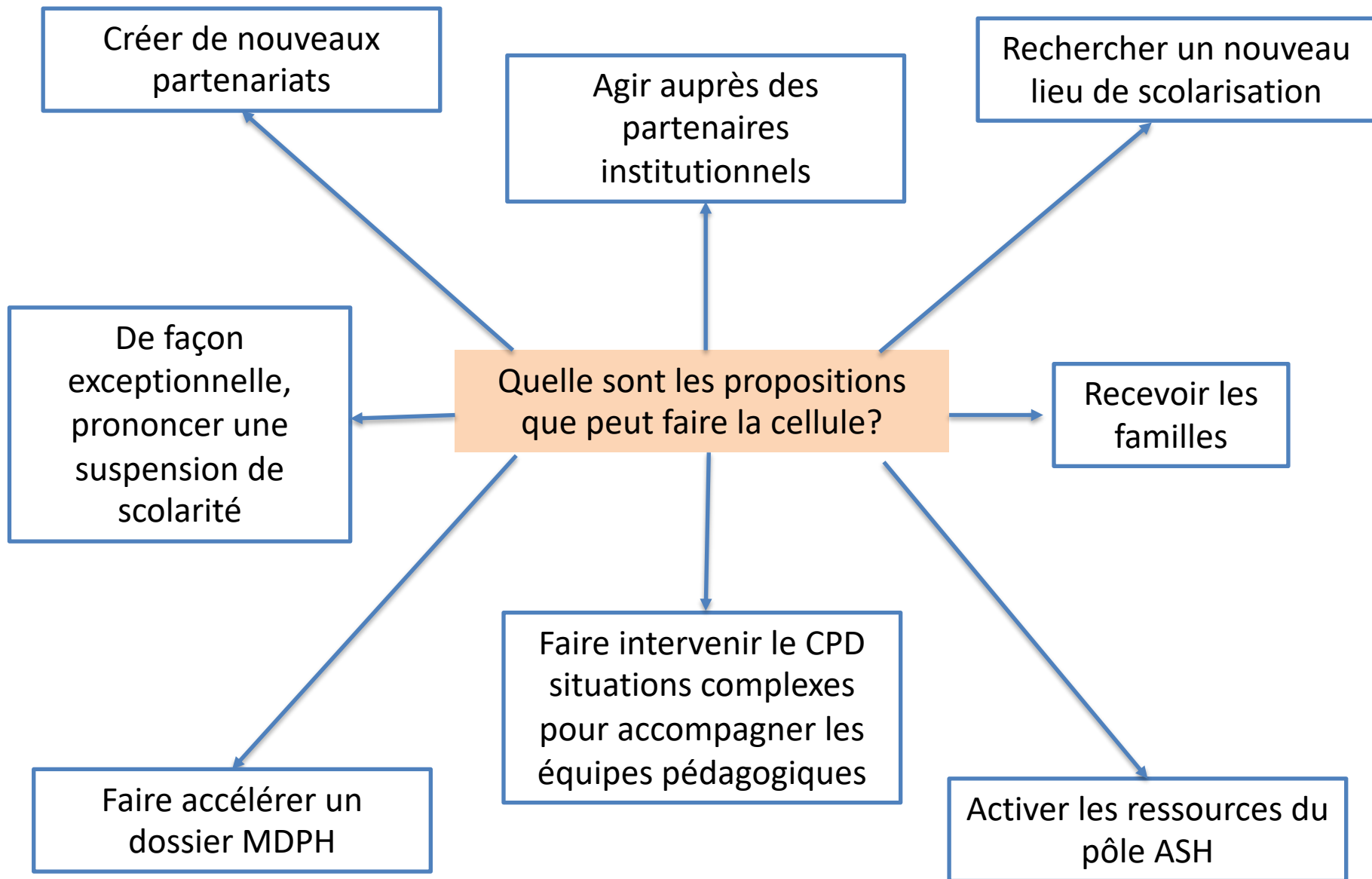
POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne



Les actions de la cellule



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne



La communication

Un relevé des conclusions de la cellule est communiqué à l'IEN ayant saisi la cellule : les pistes évoquées, les contacts avec les partenaires, autres démarches...

Dans certains cas, par exemple lorsqu'une fiche navette a été rédigée et qu'elle a été communiquée à l'UPP, les réponses ne sont pas immédiates car une procédure d'évaluation est mise en route. Elle peut aboutir :

- À une orientation vers des partenaires sociaux, médicaux, éducatifs pour une prise en charge adaptée aux besoins de l'enfant.
- A la rédaction d'un rapport social transmis soit en **information préoccupante**, destinée au Conseil Départemental, soit en **signalement** au Procureur de la République.

Les fiches navette traitées par l'UPP donnent lieu systématiquement à un retour d'information à l'IEN; lequel informe la direction de l'école concernée.

De la même manière, le traitement des dossiers à la MDPH prend du temps : en moyenne, il faut compter un délai maximum d'instruction de 4 mois avant d'avoir un arbitrage de la commission (CDAPH).

Le CPD rattaché à la cellule peut être amené à demander des compléments d'informations aux CPC ou aux IEN pour l'analyse des situations complexes.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE